



Est-il possible de reporter un amortissement malgré un exercice positif ?

Par **Placaud**, le **06/07/2023** à **12:39**

Bonjour,

Je me permets de faire appel à vous car je ne trouve pas de réponse clair sur internet.

Est-il possible de reporter un amortissement malgré un exercice positif (en lmp)?

Exemple:

année n-1= 2500e d'amortissement reportable

Année N: - résultat avant amortissement de 5500e

-amortissement de l'année N: 2500e

Dois-je automatiquement déduire les amortissements sur l'année N ? Dans ce cas j'aurais un bénéfice de 500e.

Moi ce qui m'intéresse c'est de déclarer 5500e de bénéfice et reporter les 5000e (2500 n-1 +2500 N) d'amortissement sur N+1 voir N+2 .

et j'ai une 2eme question pour une location nu:

pour un exercice négatif entre 0 et 10600e est-il possible de reporter ce déficit foncier sur N+1 ? Ou suis-je obligé de le déclarer sur l'année N ?

Merci d'avance pour vos retours,

Pierric